

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ANNEE 2020
CONSEIL MUNICIPAL**

3ème SÉANCE

Monsieur le Maire soussigné
certifie que le compte rendu
de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux

Monsieur le Maire,
Philippe GAUDIN



SÉANCE DU 27 JUILLET 2020

Le 27 juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 20h30 au gymnase Jules Ferry, 21, rue Henri Leduc, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 juillet, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRÉSENTS

Philippe GAUDIN, Kristell NIASME, Hubert CHERENE, Christian GODEFROY, Cindy LADISLAS DALAIZE, Abdelkader DERNI, Marie-Christine PEYNOT, Abdel CHENNANI, Marie-Jo GAZON, Jean-Pierre VIC, Séverine VANHEE, Emmanuelly GOUGOUGNAN-ZADIGUE, Saloua AMKIMEL, Daniel DELORT, Bernardina DA SILVA DIAS, Pierre MAILLOCHON, Vanessa Laura TILLE, Marc LECUYER, Claude CABELLO-SANCHEZ, Jean-Paul BRESLER, Martine YUNG, Naoual EL OUAHTA, Lionel MAZURIE, Ana Paula GONÇALVES NOVAIS, Sabri CIGERLI, Marie-France ZAPATA, Jean-Luc BERNIER, Catherine MAUVILLY, Jean-François LELIEVRE, Birol BIYIK, Tania NIOKA, Alexandre BOYER, Zoubida EL FOUKAHI, Eric COLSON, Thiaba BRUNI.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Kati CABILLIC a donné procuration à Kristell NIASME
Ilyes BENJEMAA a donné procuration à Cindy LADISLAS DALAIZE
Isabelle PETITFILS a donné procuration à Marc LECUYER
Sylvie ALTMAN a donné procuration à Alexandre BOYER

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

/

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services
Adrien VELLA, Responsable du service « Affaires juridiques et assemblées »
Imène FELLOUH, Juriste au sein du service « Affaires juridiques et assemblées »

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Ana Paula GONÇALVES NOVAIS** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Désignation du Secrétaire de séance

Appel nominal

Approbation des affaires traitées au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Affaires générales

1- Commission communale des impôts directs : Liste de présentation des commissaires

Par 34 voix pour,

Birol BIYIK, Tania NIOKA, Alexandre BOYER (pour son compte et celui de Sylvie ALTMAN) et Zoubida EL FOUKAHI s'étant abstenu,

Adopte la liste de présentation des commissaires titulaires et suppléants pour être membres de la commission communale des impôts directs telle qu'annexée à la délibération.

Charge le Maire de transmettre la liste au Directeur départemental des finances publiques

2- Création de 2 groupements de commande avec l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

a) Création d'un groupement de commande avec l'EPT pour le lancement de la procédure de passation du marché d'achat de masques barrières textiles

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la constitution du groupement de commandes entre la commune et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour le lancement de la procédure de passation du marché d'achat de masques barrières textiles.

Autorise rétroactivement le Maire ou son représentant à signer les conventions de groupement et tous les documents afférents audit groupement.

Charge le Maire ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

b) Création d'un groupement de commandes avec l'EPT pour le lancement de la procédure de passation du marché d'acquisition de fournitures administratives

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la constitution du groupement de commandes entre la commune et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour le lancement de la procédure de passation du marché d'acquisition de fournitures administratives.

Autorise rétroactivement le Maire ou son représentant à signer les conventions de groupement et tous les documents afférents audit groupement.

Charge le Maire ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Finances

3- Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal

Par 7 voix pour,

Philippe GAUDIN, Kristell NIASME (pour son compte et celui de Kati CABILLIC), Hubert CHERENE, Christian GODEFROY, Cindy LADISLAS DALAIZE (pour son compte et celui de Ilyes BENJEMAA), Abdelkader DERNI, Marie-Christine PEYNOT, Abdel CHENNANI, Marie-Jo GAZON, Jean-Pierre VIC, Séverine VANHEE, Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE, Saloua AMKIMEL, Daniel DELORT, Bernardina DA SILVA DIAS, Pierre MAILLOCHON, Vanessa TILLE, Marc LECUYER (pour son compte et celui de Isabelle PETITFILS), Claude CABELLO-SANCHEZ, Jean-Paul BRESLER, Martine YUNG, Naoual EL OUAHTA, Lionel MAZURIE, Ana Paula GONCALVES NOVAIS, Sabri CIGERLI, Marie-France ZAPATA, Jean-Luc BERNIER, Catherine MAUVILLY, Jean-François LELIEVRE s'étant abstenus,

Déclare que le compte de gestion - dont les tableaux d'exécution budgétaire figurant en annexe de la présente délibération -, dressé pour l'exercice 2019 par la Trésorière pour le budget principal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4- Approbation du compte administratif 2019 – Budget principal

Par 5 voix pour,

Philippe GAUDIN, Kristell NIASME (pour son compte et celui de Kati CABILLIC), Hubert CHERENE, Christian GODEFROY, Cindy LADISLAS DALAIZE (pour son compte et celui de Ilyes BENJEMAA), Abdelkader DERNI, Marie-Christine PEYNOT, Abdel CHENNANI, Marie-Jo GAZON, Jean-Pierre VIC, Séverine VANHEE, Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE, Saloua AMKIMEL, Daniel DELORT, Bernardina DA SILVA DIAS, Pierre MAILLOCHON, Vanessa TILLE, Marc LECUYER (pour son compte et celui de Isabelle PETITFILS), Claude CABELLO-SANCHEZ, Jean-Paul BRESLER, Martine YUNG, Naoual EL OUAHTA, Lionel MAZURIE, Ana Paula GONCALVES NOVAIS, Sabri CIGERLI, Marie-France ZAPATA, Jean-Luc BERNIER, Catherine MAUVILLY, Jean-François LELIEVRE, Eric COLSON et Thiaba BRUNI s'étant abstenus,

Approuve le Compte Administratif du budget de la ville de l'exercice 2019 comme suit

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 VILLE

	RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES	
TOTAL GENERAL	13 779 874,69	(w)	13 059 667,60	(x)	58 704 918,76	(y)	57 919 582,92	(z)
RESULTAT BRUT			720 207,09	(a=w-x)	785 335,84			(b=y-z)
RESULTATS N-1			-775 666,09	(m)	2 619 601,87			(n)
RESULTAT SANS RAR			-55 459,00	(f=a-m)	3 404 937,71		0,00	(j=b+n)
RESTES A REALISER	1 448 258,10	(c)	4 556 168,85	(d)				
SOLDE DES RESTES A REALISER			-3 107 910,75	(e=c-d)				(o)
RESULTAT DEFINITIF 2019			-3 163 369,75	(g=f+e)	3 404 937,71			(h=o+j)
RESULTAT NET					241 567,96			(i=g+h)

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
OPERATION REELLES	11 664 673,71	12 901 397,45	58 635 194,60	55 892 927,93
OPERATIONS D'ORDRE	2 026 654,99	69 724,16	69 724,16	2 026 654,99
TOTAL GENERAL	13 691 328,70	12 971 121,61	58 704 918,76	57 919 582,92
RESULTAT N-1		- 775 666,09	2 619 601,87	
SOLDE DES RESTES A REALISER		- 3 107 910,75		
RESULTAT 2019			241 567,96	

5- Affectation des résultats de l'exercice 2019 – Budget principal

Par 5 voix pour,

Philippe GAUDIN, Kristell NIASME (pour son compte et celui de Kati CABILLIC), Hubert CHERENE, Christian GODEFROY, Cindy LADISLAS DALAIZE (pour son compte et celui de Ilyes BENJEMAA), Abdelkader DERNI, Marie-Christine PEYNOT, Abdel CHENNANI, Marie-Jo GAZON, Jean-Pierre VIC, Séverine VANHEE, Emmanuely GOUGOUGNAN-ZADIGUE, Saloua AMKIMEL, Daniel DELORT, Bernardina DA SILVA DIAS, Pierre MAILLOCHON, Vanessa TILLE, Marc LECUYER (pour son compte et celui de Isabelle PETITFILS), Claude CABELLO-SANCHEZ, Jean-Paul BRESLER, Martine YUNG, Naoual EL OUAHTA, Lionel MAZURIE, Ana Paula GONCALVES NOVAIS, Sabri CIGERLI, Marie-France ZAPATA, Jean-Luc BERNIER, Catherine MAUVILLY, Jean-François LELIEVRE, Eric COLSON et Thiaba BRUNI s'étant abstenus,

Constate le résultat de fonctionnement et de procéder à l'affectation du résultat du compte administratif 2019 du budget principal, telle qu'indiquée ci-dessous.

Procède à l'affectation du résultat du compte administratif 2019 du budget principal, telle qu'indiquée ci-dessous :

I Résultat à affecter

Résultat comptable de fonctionnement de l'exercice 2019	785 335.84 €
+ Résultat antérieur reporté de fonctionnement	2 619 601.87 €
= Résultat cumulé de fonctionnement (résultat à affecter si >0)	= 3 404 937.71 €

II Affectation

1°) Affectation prioritaire : Couverture des déficits

Apurement du déficit d'investissement (affectation au 1068)	4 121 536.33 €
---	----------------

Détermination du déficit d'investissement :

Résultat d'investissement de l'exercice 2019	720 207.09 €
+ Résultat antérieur reporté d'investissement	- 775 666.09 €

Résultat avant reports (001)	-55 459.00 €
- Solde des restes à réaliser reportés sur l'exercice 2020	- 3 107 910.85 €
= Résultat cumulé de la section d'investissement	= -3 163 369.85 €
2°) Affectation du solde :	
- à la section de fonctionnement (report à nouveau 002)	241 567.96 €
- à la section d'investissement (réserves 1068)	3 163 369.75 €

6- Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décider que les crédits de paiement 2020 seront inscrits au budget primitif principal 2020 de la commune conformément à ce tableau.

Mettre à jour les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement conformément au tableau suivant :

RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	MEDIATHEQUE J. FERRAT	PÔLE ADMIN.	EXTENSION ECOLE P. BERT	EQUIPEMENT CARNOT 3	TOTAL DES CP
ANNEE	MONTANT CP	MONTANT CP	MONTANT CP	MONTANT CP	
2015	163 400,00				163 400,00
2016	432 000,00				432 000,00
2017	1 700 711,36	7 788,00	76 574,12		1 785 073,48
2018	840 562,61	1 512 672,00	46 067,34		2 399 301,95
2019	19 213,61	4 611 600,00	129 521,25	13 059,50	4 773 394,36
2020	5 139,18	1 427 940,00	565 000,00	531 000,00	2 529 079,18
2021	20 147,21		5 211 197,00	890 207,00	6 121 551,21
2022			4 461 640,29	1 742 773,50	6 204 413,79
TOTAL AP	3 181 173,97	7 560 000,00	10 490 000,00	3 177 040,00	24 408 213,97

7- Débat d'orientation budgétaire

Prend acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020, en sa séance du 27 juillet 2020.

8 – Vote du budget primitif

Par 10 voix pour,

Philippe GAUDIN, Cindy LADISLAS DALAIZE (pour le compte de Ilyes BENJEMAA), Marie-Jo GAZON, Jean-Pierre VIC, Séverine VANHEE, Saloua AMKIMEL, Daniel DELORT, Bernardina DA SILVA DIAS, Pierre MAILLOCHON, Vanessa TILLE, Marc LECUYER (pour son compte et celui de Isabelle PETITFILS), Claude CABELLO-SANCHEZ, Jean-Paul BRESLER, Martine YUNG, Lionel MAZURIE, Ana Paula

GONCALVES NOVAIS, Sabri CIGERLI, Marie-France ZAPATA, Jean-Luc BERNIER, Catherine MAUVILLY, Jean-François LELIEVRE, Birol BIYIK, Tania NIOKA, Alexandre BOYER (pour son compte et pour celui de Sylvie ALTMAN), Zoubida EL FOUKAHI, Eric COLSON et Thiaba BRUNI s'étant abstenu,

Approuve, par chapitre, le budget primitif principal pour l'année 2020 équilibré en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **58 366 764 €**

Recettes : **58 366 764 €**

INVESTISSEMENT :

Dépenses : **17 444 832.97 €**

Recettes : **17 444 832.97 €**

9- Vote du budget annexe du Centre Municipal de Santé

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le budget annexe du Centre municipal de santé Henri Dret (CMS) comme présenté ci-dessus.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 270 350 €

Recettes : 1 270 350 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 10 000 €

Recettes : 10 000 €

10- Utilisation des fonds versés en 2019 au titre de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion (DSUCS) et du Fonds de solidarité de la région Ile-De-France

Prend acte de l'utilisation des fonds perçus en 2019 par la commune au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS), telle qu'indiquée dans le tableau ci-après.

ANNEE 2019

MONTANT DE LA DSUCS : 6 019 286 €

Nature des actions de développement social urbain

Actions de développement social urbain mises en oeuvre	Localisation	Financement				P2 relatif la DSUCS
		DSU	Budget communal	Autres ressources	Montant global	
LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL:						
crèche	centre ville	406 678 €	197 883 €	242 684 €	847 245 €	48
salles de sports	différents quartiers	261 815 €	116 593 €	24 385 €	402 793 €	65
jeunesse	différents quartiers	938 369 €	355 384 €	149 891 €	1 443 644 €	65
classes regroupées, maternelles et primaires	différents quartiers	3 365 337 €	140 806 €	1 043 188 €	4 549 331 €	74
CCAS	différents quartiers	769 278 €	414 226 €		1 183 504 €	65
subvention aux associations	différents quartiers	277 810 €	149 590 €		427 400 €	65
TOTAL		6 019 286 €	1 374 483 €	1 460 148 €	8 853 917 €	68

Prend acte de l'utilisation des fonds perçus en 2019 par la Ville au titre du Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France, telle qu'indiquée dans le tableau suivant :

COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES

Montant du F.S.R.I.F. perçu : **3 722 045 €**

Domaine d'intervention (santé, social, sportif, culturel, éducatif, logement, ...)	Montant Total en €		Dont F.S.R.I.F.	%
	Equipement	Fonctionnement		
Secteur Enfance-Jeunesse				
Fonctionnement des centres de loisirs (fonction 421)		4 744 100	1 660 435	35%
Fonctionnement des classes regroupées (fonction 213)		697 235	139 447	20%
Fonctionnement des classes primaires (fonction 212)		229 399	45 880	20%
Fonctionnement des classes maternelles (fonction 211)		2 878 226	575 645	20%
Sports				
Fonctionnement des salles de sports (fonction 411)		370 124	118 440	32%
Solidarité et santé				
Subvention communale versée au Centre Communal d'Action Sociale (Article 657362)		1 183 504	355 051	30%
Centre médical de Santé H. Dret (fonction 511)		1 272 998	827 147	65%
TOTAL		11 375 586	3 722 045	33%

11- Fixation des tarifs municipaux pour l'année 2020-2021

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe, conformément aux tableaux ci-annexés, les tarifs et redevances des services communaux.

12- Subvention de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2020

33 voix pour,

Birol BIYIK, Tania NIOKA, Alexandre BOYER (pour son compte et celui de Sylvie ALTMAN) et Zoubida EL FOUKAHI s'étant abstenus,
Hubert CHERENE n'ayant pas pris part au vote au titre de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

Décide le versement des subventions de fonctionnement aux association conformément au tableau annexé.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

13- Indemnité de fonctions au Maire, Adjointes et Conseiller municipaux délégués Personnel

a) Approbation de l'enveloppe globale mensuelle

Par 34 voix pour,

Birol BIYIK, Tania NIOKA, Alexandre BOYER (pour son compte et celui de Sylvie ALTMAN) et Zoubida EL FOUKAHI s'étant abstenus,

Approuve le montant de l'enveloppe tel qu'énuméré ci-dessus.

b) Répartition des indemnités de fonctions et approbation de l'application des majorations

Par 34 voix pour,

Birol BIYIK, Tania NIOKA, Alexandre BOYER (pour son compte et celui de Sylvie ALTMAN) et Zoubida EL FOUKAHI s'étant abstenus,

Approuve l'application des majorations relatives à la DSU et à la qualité de chef lieu de canton de la commune aux indemnités de fonction.

Décide de répartir les indemnités de fonctions à verser au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

BENEFICIAIRES	INDEMNITES
Maire	98.96 % du traitement de base annuel de l'indice

	brut 1027, plus 15% correspondant aux communes chefs lieu de canton
1 ^{er} Adjoint	38.41% de l'indice brut 1027, plus 15% correspondant aux communes chefs lieu de canton
Adjoints	36.44 % du traitement de base annuel de l'indice brut 1027
Conseillers municipaux titulaires d'une délégation	3 strates d'indemnité différentes en fonction des délégations accordées : - 15.43 % du traitement de base annuel de l'indice brut 1027 - 7.71 % du traitement de base annuel de l'indice brut 1027 - 3.86 % du traitement de base annuel de l'indice brut 1027

Dit que les indemnités ainsi fixées, étant un pourcentage de l'indice de référence, elles seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Dit que ces indemnités seront versées mensuellement à compter de la publication/affichage de l'acte.

14- Modification du tableau des effectifs du personnel communal

A l'unanimité des membres présents ou représentés

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2020, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif à temps complet	34	- 1	+ 5	38
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	47	- 3		44
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	21	- 2		19
Rédacteur à temps complet	11		+ 3	14
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	4		+ 1	5
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	4			4
Attaché à temps complet	41	- 1		40
Attaché principal à temps complet	8			8
Directeur à temps complet	1			1
Administrateur à temps complet	1			1
Adjoint technique à temps complet	249	- 1	+ 3	251
Adjoint technique à temps non complet 30h00 hebdomadaires	1		+ 1	2
Adjoint technique à temps complet 24h00 hebdomadaires	0		+ 1	1
Adjoint technique à temps non complet 20h00 hebdomadaires	5	- 1		4
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	49	- 2	+ 1	48
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	12	- 1	+ 1	12
Agent de maîtrise à temps complet	15			15
Agent de maîtrise principal à temps complet	22			22
Technicien à temps complet	6	- 1		5
Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	7			7

Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	3			3
Ingénieur à temps complet	16			16
Ingénieur principal à temps complet	3			3
Agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1			1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	22			22
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	6			6
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1			1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	4			4
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	4			4
Infirmier de classe supérieure	1			1
Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe à temps complet	3	- 1		2
Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe à temps complet	3			3
Médecin hors classe à temps non complet	15			15
Médecin hors classe à temps non complet 27h00 hebdomadaires	1	- 1		0
Médecin hors classe à temps non complet 30h30 hebdomadaires	0		+ 1	1
Psychologue de classe normale à temps complet	1			1
Psychologue de classe normale à temps complet 6h25 hebdomadaires	1			1
Psychologue de classe normale à temps non complet 7h00 hebdomadaires	1			1
Cadre de santé de 1 ^{ère} classe à temps complet	1			1
Infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet	2		+ 2	4
Infirmier en soins généraux hors classe à temps complet	3	- 1		2
Opérateur des APS à temps complet	1			1
Opérateur des APS principal à temps complet	2	- 1		1
Educateur des APS à temps complet	1			1
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2			2
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	2			2
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1			1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1			1
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1			1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1			1
Attaché de conservation du patrimoine à temps complet	0		+ 1	1
Conservateur du patrimoine en chef à temps complet	1			1
Gardien Brigadier à temps complet	6			6
Brigadier à temps complet	2			2
Brigadier-chef principal à temps complet	3			3
Chef de service de police municipale	1			1
Adjoint d'animation à temps complet	89	- 2	+ 3	90
Adjoint d'animation à temps non complet 17h30 hebdomadaires	1			1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	19	- 4	+ 1	16
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	4			4
Animateur à temps complet	14	- 4	+ 1	11
Animateur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	4		+ 4	8
Animateur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	3			3
DGS (emploi fonctionnel)	1			1
DGAS (emploi fonctionnel)	4			4

DST (emploi fonctionnel)	1			1
TOTAL	795	- 27	+ 29	797

Dit que les effectifs sont fixés au 1^{er} août 2020

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.

15- Autorisation d'emploi de collaborateurs de cabinet

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Inscrit au budget les crédits nécessaires pour permettre au maire l'engagement de trois collaborateurs de cabinet.

Dit que ces crédits sont déterminés de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne peut être en aucun cas supérieur à 90% du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité)

- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

Dit qu'en cas de vacance dans l'emploi fonctionnel (ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret n° 87-1004), le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions ci-dessus.

Dit que les crédits seront prévus pour la durée du mandat du maire.

Urbanisme

16- Avis favorable à la signature de conventions de portage foncier pour l'acquisition des biens sis 31 rue du Blandin et 144 chemin des Pêcheurs entre le SAF94 et l'EPT Grand-Orly

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Emet un avis favorable à la signature de la convention de portage foncier entre le SAF94 et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour l'acquisition de la parcelle AR312 sis 31 rue du Blandin pour un montant de 210 000 €.

Emet un avis favorable à la signature de la convention de portage foncier entre le SAF94 et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour l'acquisition de la parcelle AR338 sis 144 chemin des Pêcheurs pour un montant de 230 000 €.

Aménagement

17- Mise en place de servitudes pour la réalisation du chantier de la Villa des écrivains

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Approuve la constitution de la servitude en l'état futur d'achèvement pour le fonctionnement des tranches 1 et 2 de l'opération immobilière autorisée par le PC n° 94078 18 00025 située aux angles des rues Carnot, Pasteur et Jules Guesde et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de servitude en la forme notariée suivant les dispositions suivantes :

- Aux termes de l'acte reçu par Maître JérémY de La Fouchardière, notaire à Paris, le 23 juillet 2019 et contenant Etat descriptif de division volumétrique, la clause suivante a été mentionnée en vue d'organiser à termes les relations juridiques entre les tranches 1 et 2 :
- S'ENGAGER à ce qu'en prévision de l'opération immobilière que la SCCV VSG CENTRE GARE projette de réaliser sur la propriété voisine (seconde tranche du permis de construire obtenu par le Requérant), différentes servitudes soient constituées, si cette seconde tranche était réalisée :
- Servitude de passage véhicules et piétons et sortie de secours grevant le volume n°1 au profit de la tranche n°2 (parcelles cadastrées section AO numéros 568-582-575) (hachures bleu foncé sur les plans n°1, n°2 et n°3)
- Servitude de passage piétons grevant le volume n°4 au profit de la tranche n°2 (parcelles cadastrées section AO numéros 568-582-575) (flèches vert foncé sur les plans n°2 et n°3)
- Servitude de passage pour la maintenance et l'entretien des équipements techniques grevant le volume n°4 au profit de la tranche n°2 (parcelles cadastrées section AO numéros 568-582-575), (hachures bleu cyan le plan n°3).
- Servitude de passage pour la maintenance et l'entretien des équipements techniques grevant le volume n°4 au profit de la tranche n°2 (parcelles cadastrées section AO numéros 568-582-575), (hachures violette le plan n°3).
- Servitude de passage pour la maintenance et l'entretien du bassin de rétention (mentionné en jaune sur le plans numéro 3) situé au niveau de la rampe d'accès (accessible depuis la rue) grevant le volume n°1 au profit de la tranche n°1 (parcelles cadastrées section AO numéros 568-582-575), (flèches jaunes sur les plans n°1 et 2).
- Servitude de passage véhicules et piétons et sortie de secours grevant la tranche 2 (parcelles cadastrées section AO numéros 568-582-575) au profit du volume 1.

Précise que la distribution d'eau chaude et de chauffage sera, tant pour la Tranche 1 décrite ci-dessus, en ce qui concerne les volumes 1, 3, 4 et 5 (à l'exception du volume 2), que

pour la future tranche 2, mentionnée ci-dessus, assurée par l'Association Foncière Urbaine Libre Des Ecrivains.

Dit que la chaufferie sera contenue avec divers locaux techniques dans le volume 4 de l'Etat Descriptif de Division en Volumes susvisé et son raccordement aux autres volumes et à la tranche 2 se fera par le jeux des servitudes mentionnées ci-dessus.

Rappelle que les acquéreurs de lots en l'état futur d'achèvement de la première tranche ont donné pouvoir à la SCCV VSG CENTRE GARE, filiale de la société AIGO PROMOTION et porteuse du projet de constituer ces servitudes avant l'achèvement des constructions et la constitution du syndicat des copropriétaires (dont création a été reportée conventionnellement à l'achèvement des travaux) et que pour que la Tranche 1 puisse fonctionner d'une façon indépendante, ces servitudes doivent être constituées avant l'achèvement de celle - là.

18- Approbation de l'avenant n°1 à la convention Projet Urbain Partenarial (PUP) signée avec la SCCV VSSG TRIAGE et l'Etat

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) dans le cadre de l'opération « Village en Seine » portée par la SCCV VSG TRIAGE au quartier de Triage, entre la Commune, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, l'Etat et la SCCV VSG TRIAGE, ci-annexé.

Autorise le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants et tout document y afférent.

Dit que la recette correspondante sera affectée au Budget de l'exercice considéré.

19- Approbation de deux conventions d'intervention foncière (ZAC Multisites et PNRQAD)

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine Amont (EPA-ORSA),

Approuve le projet de convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Autorise le Maire à signer ces deux conventions et tous documents s'y rapportant.

Santé

20- Signature du contrat de stabilisation et de coordination pour les centres de santé

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Autorise le Maire ou son représentant à signer le Contrat de Stabilisation et de Coordination –COSCO ainsi que tous les documents afférents

Vœu municipal

Appel à l'Etat pour un plan d'urgence de sauvetage des transports publics

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le vœu présenté ci-dessus.